AR Prefecture

047-214701955-20260219-DEL0162026-DE
Reçu le 24/02/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 19 février 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

OBJET :
Dénomination d'une voie au hameau de Puy-Fort-Eguille

N° 016/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 13 février deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire ; Mesdames BUSQUET et CASEROTTO, Adjointes au Maire ; Messieurs DUFAU, et SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mesdames IBN-SALAH et SERRES-SOLANO, Conseillères déléguées ; Messieurs ARNAUNE, DAVID, GOLFIER et VICENTE, Conseillers Délégués ; Mesdames CONDUCHE, FONTANEL, GARBAY, PRADO, Conseillères municipales ; Messieurs BARRERE, BOZZELLI, DULOUARD, TUFFERY, ESSERTEL et GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Patrice DUFAU ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260219-DEL0162026-DE
Reçu le 24/02/2026

RAPPORTEUR : GOUJON Patrick

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Rue des Ecoles au Hameau de Puy Fort Eguille, a fait l'objet d'une concertation riveraine pour lui trouver une nouvelle dénomination, car il existe déjà une Rue des Ecoles sur l'agglomération de Nérac, et la confusion est souvent faite par certains services dans le repérage des adresses.

Il est précisé que la dénomination des voies communales et chemins ruraux, et principalement ceux à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

De ce fait, un consensus a abouti à la nomination suivante : **Rue des Ecoliers** pour une large majorité d'exprimés.

En exécution de la présente délibération, nous informerons les riverains de cette rue pour qu'ils effectuent le changement d'adresse.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places,
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ
(1 abstention – Monsieur GOUJON)

- **DE MODIFIER** l'actuelle dénomination de la « Rue des Ecoles » au Hameau de Puy-Fort-Eguille qui sera dorénavant libellée : **« Rue des Ecoliers »**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ..... ,

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Pour le Maire par délégation
Frédéric GIMET
Le Directeur Général des Services

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,